

Garantie limitée Inaxsys

Inaxsys Security Systems Inc. (« Vendeur » ou « Inaxsys ») garantit que ses produits sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication dans le cadre d'une utilisation normale pendant une période de trois (3) ans (la « Période de garantie ») à compter de la date de production/livraison, telle qu'identifiée par le(s) code(s) de date indiqué(s) sur les produits. Sauf disposition contraire expressément prévue aux présentes, toutes les garanties expresses ou implicites, statutaires ou autres, y compris sans limitation toute garantie implicite de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier, sont expressément exclues. Étant donné que le Vendeur n'installe ni ne raccorde les produits et que ceux-ci peuvent être utilisés conjointement avec des produits non fabriqués par le Vendeur, ce dernier ne peut garantir la performance du système de sécurité et ne pourra être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, d'une installation ou d'un raccordement défectueux. Cette garantie s'applique uniquement à l'acheteur utilisateur final d'origine et n'est pas transférable.

Dans l'éventualité où tout produit couvert par la présente garantie, ou tout composant ou pièce de celui-ci, est fabriqué ou transformé par un tiers, l'unique obligation du Vendeur relativement à ces produits, composants ou pièces consistera à céder à l'acheteur (« Acheteur »), dans la mesure où cela est permis, toutes les garanties accordées au Vendeur par ce tiers. De plus, toute garantie accordée par le Fournisseur sera nulle si le produit a été affecté négativement par une mauvaise utilisation, endommagé durant le transport, ou en cas d'abus ou de défaut d'entretien conformément aux instructions fournies ou aux pratiques générales applicables.

L'obligation et la responsabilité du Vendeur en vertu de cette garantie sont expressément limitées, au seul choix du Vendeur, à la réparation ou au remplacement (par un produit identique ou équivalent) de tout produit défectueux. Nonobstant ce qui précède, la responsabilité maximale du Vendeur sera strictement limitée au prix d'achat du produit défectueux. En aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu responsable envers l'Acheteur ou toute autre personne pour toute perte ou tout dommage, qu'il soit direct, indirect, consécutif ou accessoire, y compris sans limitation toute perte de profits, vol de marchandises ou réclamation de tiers, causés par des produits défectueux ou résultant d'une installation ou d'une utilisation impropre, incorrecte ou défectueuse du produit.

Aucun produit ne peut être retourné au Vendeur sans autorisation écrite préalable du Vendeur, conformément à la procédure décrite ci-dessous. Toute réclamation pour violation de garantie survenant pendant la Période de garantie doit être signalée par écrit par l'Acheteur au Fournisseur, avec suffisamment de détails pour informer pleinement le Vendeur du défaut allégué, dans un délai de soixante (60) jours suivant la découverte du



défaut présumé par l'Acheteur. Le Vendeur pourra, à sa discrétion, émettre à l'Acheteur un numéro d'autorisation de retour (« numéro RMA »), et ce n'est qu'à la réception de celui-ci que l'Acheteur sera autorisé à expédier le produit défectueux, port payé, au Vendeur. Si le Vendeur détermine, à sa seule discrétion et de manière raisonnable, que le produit n'est pas conforme à la garantie accordée aux présentes, le Vendeur pourra, à son choix, réparer ou remplacer le produit tel que prévu ci-dessus. L'Acheteur devra fournir, sur demande du Vendeur, les reçus du client, une preuve d'achat et toute autre documentation appropriée. L'Acheteur est responsable d'obtenir cette documentation avant d'accepter les retours de ses clients.

Aucun agent, distributeur ou employé du Vendeur n'est autorisé à modifier cette garantie ni à accorder des garanties additionnelles liant le Vendeur. Par conséquent, les déclarations de ces personnes, qu'elles soient verbales ou écrites, ne constituent pas des garanties du Vendeur et ne doivent pas être considérées comme telles. L'Acheteur sera responsable de toute garantie accordée à ses clients qui excède la portée de la Garantie limitée Inaxsys.

Retours

Un numéro RMA doit être obtenu avant tout retour de produit et doit être clairement indiqué sur l'emballage extérieur de chaque boîte. Tous les frais de transport et de manutention doivent être payés d'avance.

En cas de divergence entre les quantités reçues par Inaxsys et celles indiquées par l'expéditeur, le décompte effectué par Inaxsys prévaudra. Pour les panneaux de contrôle, seules les cartes PCB peuvent être retournées.

Les produits retournés sous garantie seront réparés ou remplacés au choix du Vendeur. Les produits non couverts par la garantie seront traités comme des articles facturables et Inaxsys sera en droit de facturer au distributeur ses frais standards de réparation ou de remplacement (y compris les frais d'expédition). L'Acheteur sera responsable de toutes les taxes, droits, assurances et frais de douane applicables sur tout produit remplacé ou retourné.

Une période de grâce de trois (3) mois sera accordée au distributeur afin de tenir compte de la rotation des stocks.

Sauf indication contraire, le retour des produits réparés sera intégré aux expéditions régulières.

